

RAPPORT DE SUIVI**PROJET VISANT LE DOUBLAGE DE LA CONDUITE SITUÉE
ENTRE SAINT-FLAVIEN ET SAINT-NICOLAS**

1 Le projet visant le doublage de la conduite située entre Saint-Flavien et Saint-Nicolas a été
2 approuvé le 9 septembre 2021, par la décision D-2021-115 de la Régie de l'énergie (la Régie).
3 Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du
4 dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

5 Conformément à la décision D-2023-116, comme les travaux du projet ne sont pas complétés
6 mais que les coûts projetés dépassent de 15 % le budget initial, Énergir présente un suivi complet
7 des coûts, incluant des explications pour les écarts. Conformément à la même décision, Énergir
8 ne présente pas d'impact tarifaire dans le présent suivi. L'impact tarifaire sera présenté l'année
9 où Énergir demandera à la Régie de mettre fin au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

10 Au 30 septembre 2023, les travaux d'installation de la nouvelle conduite sont entièrement
11 complétés de même que ceux reliés à la remise en état du site. La plupart des travaux
12 mécaniques et civils des deux postes d'embranchement et du poste de vanne ont également été
13 complétés.

14 Les travaux qui ont débuté en octobre 2023 consistent à préparer la mise en gaz de la nouvelle
15 conduite et finaliser les travaux dans les postes (électriques et instrumentation). Les travaux au
16 poste de livraison seront effectués au mois de novembre et décembre 2023. Au printemps 2024,
17 des travaux sont prévus afin d'apporter les correctifs de remise en état au niveau de l'emprise.
18 Le reboisement de l'emprise et l'installation des clôtures d'accès sont également prévus en 2024.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

19 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
20 ainsi que les coûts réels et projetés en date du 30 septembre 2023.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

1 Au 30 septembre 2023, la projection finale des coûts dépasse le budget initial de 23,6 M\$. Ce
2 dépassement est principalement causé par l'augmentation des coûts de construction due à
3 l'inflation et au raffinement des hypothèses lors de l'ingénierie détaillée. De plus, comme
4 mentionné dans sa lettre du 1^{er} juin 2023 (voir annexe 1) par laquelle Énergir avisait la Régie du
5 dépassement de coût, les raisons soulevées sont : *« les conditions météorologiques*
6 *défavorables lors de la réalisation des travaux qui ont eu des impacts importants sur la*
7 *construction dont, l'entretien des chemins d'accès hivernaux, le nombre élevé d'équipements*
8 *lourds requis, d'excavations et de remblais, afin d'exécuter les travaux avant la fin de la période*
9 *hivernale 2022-2023. L'espace limité et la présence de la conduite existante ont également exigé*
10 *d'adapter les méthodes de construction, de transporter davantage de sols avec des camions hors*
11 *de la zone des travaux et de réaliser des raccordements additionnels. Par conséquent, la durée*
12 *des travaux hivernaux s'est prolongée entraînant une augmentation des frais directs et indirects,*

- 1 *notamment les coûts d'entrepreneur, de surveillance des travaux, de suivi de la qualité et des*
2 *frais généraux¹ ».*

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet visant le doublage de la**
4 **conduite située entre Saint-Flavien et Saint-Nicolas.**

¹ Annexe 1.



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 1^{er} juin 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2021-115 – Dépassement de coûts
Projet visant le doublage de la conduite située entre Saint-Flavien et
Saint-Nicolas
Notre dossier : 312-00945
Dossier Régie : R-4158-2021**

Chère consœur,

Le 9 septembre 2021, par sa décision D-2021-115, la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») approuvait le projet visant le doublage de la conduite située entre Saint-Flavien et Saint-Nicolas (ci-après « **Projet** ») pour lequel une demande d'autorisation avait été déposée par Énergir le 23 avril 2021.

Dans sa décision, la Régie ordonnait « à Énergir de l'aviser, dans les meilleurs délais, de tout dépassement anticipé des coûts totaux du Projet égal ou supérieur à 15 % »¹.

Énergir a effectué un suivi des coûts du Projet en continu. En date du 30 avril 2023, les coûts totaux projetés du Projet sont évalués à 71,5 M\$ par rapport à une projection initiale de 49,3 M\$, soit une augmentation d'environ 22,2 M\$ équivalent à une hausse d'approximativement 45 %. Toutefois, Énergir tient à préciser que ce pourcentage inclut la hausse de 2,6 M\$ (soit environ 5,3 %) des coûts au 30 septembre 2022 déjà annoncée et expliquée dans le cadre du Rapport annuel 2022².

Aux explications déjà fournies au Rapport annuel 2022, il faut ajouter les conditions météorologiques défavorables lors de la réalisation des travaux qui ont eu des impacts

¹ D-2021-115, page 23.

² R-4209-2022, B-0137, Énergir-28, Document 1.

importants sur la construction dont, l'entretien des chemins d'accès hivernaux, le nombre élevé d'équipements lourds requis, d'excavations et de remblais, afin d'exécuter les travaux avant la fin de la période hivernale 2022-2023. L'espace limité et la présence de la conduite existante ont également exigé d'adapter les méthodes de construction, de transporter davantage de sols avec des camions hors de la zone des travaux et de réaliser des raccordements additionnels. Par conséquent, la durée des travaux hivernaux s'est prolongée entraînant une augmentation des frais directs et indirects, notamment les coûts d'entrepreneur, de surveillance des travaux, de suivi de la qualité et des frais généraux.

De plus, il est important de noter que les travaux sont désormais prévus être complétés en septembre 2023. Ainsi, et sauf indication contraire de la Régie, dans les circonstances décrites précédemment, Énergir propose d'effectuer un suivi détaillé des coûts du Projet dans le cadre du Rapport annuel 2023 qui sera déposé en décembre 2023. Une explication détaillée quant au dépassement des coûts sera alors fournie, permettant ainsi à la Régie d'en prendre acte.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/nv